



16 rue d'Athènes 75 009 PARIS

FONDS DE DOTATION ANDRE ET BERTHE NOUFFLARD

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2025

FONDS DE DOTATION ANDRE ET BERTHE NOUFFLARD
61 rue de Varenne 75 007 Paris
Ce rapport comporte 18 pages



Fonds de dotation André et Berthe Noufflard
Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2025

FONDS DE DOTATION ANDRE ET BERTHE NOUFFLARD

Siège social : 61, rue de Varenne 75007 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Aux membres du conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION ANDRE ET BERTHE NOUFFLARD relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du premier jour de l'exercice à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession du commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications des documents adressés aux Membres du Conseil d'Administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement du fonds de dotation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 31 juillet 2026

CODIREC

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Astrid de la Nézière". The signature is fluid and stylized, with a long horizontal stroke at the end.

Astrid de la Nézière

Commissaire aux comptes

FONDS DE DOTATION ANDRE ET BERTHE NOUFFLARD

Siège social : 61, rue de Varenne 75007 Paris

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FONDS DE DOTATION ANDRE ET BERTHE NOUFFLARD

61 RUE DE VARENNE

75007 PARIS

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	3 746 013		3 746 013	3 746 013		
	Constructions	8 740 698	986 478	7 754 220	7 841 629	87 409	1.11
	Installations techniques, matériel et outillage	1 093 647	177 451	916 196	173 052	743 144	429.43
	En cours, avances et acomptes	2 163 589		2 163 589	2 163 589		
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
ACTIF CIRCULANT	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	15 128		15 128	19 546	4 418	22.60
	Total II	15 759 075	1 163 928	14 595 147	13 943 830	651 317	4.67
	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	348 360	270 091	78 269	21 986	56 282	255.99
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	24 445		24 445	11 768	12 677	107.72
	Charges constatées d'avance (2)	2 383		2 383	2 606	223	8.58
	Valeurs mobilières de placement	641 666	6 609	635 057	617 103	17 954	2.91
Comptes de Régularisation	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	16 847		16 847	17 453	606	3.47
	Total III	1 033 700	276 700	757 000	670 917	86 083	12.83
	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	16 792 775	1 440 628	15 352 147	14 614 747	737 401	5.05

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

105 097

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise : Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise : Fonds statutaires Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves : Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)						
	Situation nette (sous total)						
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées	13 006 094		12 449 029		557 065	4.47
	Total I	13 006 094		12 449 029		557 065	4.47
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables Avances conditionnées Droits du concédant						
	Total II						
FONDS REPORTEES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés						
	Total III						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total IV						
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses (2) Instruments financiers à terme	2 112 073 103 185				2 112 073 103 185	
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	24 897		22 657		2 240	9.88
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	84 978		90 626		5 648	6.23
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	20 920		2 052 435		2 031 514	98.98
	Produits constatés d'avance						
	Total V	2 346 053		2 165 718		180 335	8.33
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	15 352 147		14 614 747		737 401	5.05

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

2 346 0532 165 718

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	141	841	110	265	31 576	28.64
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommptible	220	955	186	906	34 049	18.22
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions			98	700	98 700	100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	3	375			3 375	
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	14	297	486		13 812	NS
Total I	380	468	396	356	15 888	4.01
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	152	483	110	666	41 817	37.79
Aides financières	3	375			3 375	
Impôts, taxes et versements assimilés	47	849	32	801	15 048	45.88
Salaires et traitements						
Cotisations sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	118	910	118	910		
Dotations aux provisions	41	884	80	804	38 919	48.17
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	1	232	72	539	71 307	98.30
Total II	365	733	415	720	49 987	12.02
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	14	735	19	364	34 099	176.10

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions	17 954	11 692	6 262	53.56
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		60 877	60 877	100.00
Total III	17 954	72 569	54 615	75.26
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		24 563	24 563	100.00
Intérêts et charges assimilées	32 689		32 689	
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV	32 689	24 563	8 126	33.08
2. Résultat financier (III-IV)	14 735	48 006	62 741	130.69
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		28 642	28 642	100.00
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		30 000	30 000	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		44 032	44 032	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		14 032	14 032	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)		14 610	14 610	100.00
Total des produits (I+III+V)	398 422	498 925	100 503	20.14
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	398 422	498 925	100 503	20.14
5. EXCEDENT OU DEFICIT				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

INFORMATIONS SIGNIFICATIVES DE L'EXERCICE

- En juillet 2025, le Fonds de dotation a contracté un prêt bancaire d'un montant en principal de 2,1 M€ afin de financer le chantier du ravalement des façades et de la réfection de l'intégralité des toitures de l'immeuble du 61 rue de Varenne Paris 7ème, d'une durée supérieure à un an. En garantie de cet emprunt, le Fonds a consenti au profit de l'établissement prêteur une hypothèque sur le lot 49 de l'immeuble.
- Au 31 décembre 2025, le Fonds de dotation a décidé d'inscrire à l'actif du bilan les œuvres d'art et autres bijoux légués par Madame Berthe Noufflard pour sa valeur estimative minimale de 0,8 M€ Cette inscription a été constatée par la contrepartie du compte de Dotations consommables.

ÉVÉNEMENTS POST-CLOTURE

Néant.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Principes et conventions générales

Les états financiers de l'exercice 2025 sont établis conformément aux règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 modifiant les règlements ANC n°2014-03 et n°2018-06 relatif au Plan Comptable Général et complétant des mises à jour en vigueur actuellement, et complétant des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce.

Le règlement ANC n°2022-06 introduit de nouvelles règles dans le PCG pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, applicables de façon prospective, concernant :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- la suppression de la technique des transferts de charges,
- de nouveaux modèles d'états financiers.

Ainsi l'application de ce nouveau règlement a conduit la société à adopter certaines méthodes comptables afférentes à la présentation de ses états financiers, afin de se conformer à ces nouvelles dispositions.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025.

Changements de méthodes comptables

L'application du règlement ANC n°2022-06 décrit ci-avant est constitutif d'un changement de méthode comptable.

Aucune autre méthode comptable retenue pour l'exercice 2025 par la Société n'a été modifiée par rapport à l'exercice précédent.

Impacts du changement de réglementation comptable

Lors du premier exercice d'application, le bilan et le compte de résultat N et N-1 sont présentés conformément aux modèles imposés par le nouveau règlement, par dérogation au principe d'intangibilité du bilan d'ouverture.

Le changement de réglementation comptable n'a eu aucun impact significatif sur le bilan et le compte de résultat N-1, arrêtés et publiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Liste des principales méthodes comptables**Evaluation des immobilisations incorporelles**

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Constructions	100 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	10 ans	Linéaire
Oeuvres d'art		Non amortissable

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances sont initialement comptabilisées à leur valeur nominale. A chaque clôture, la Société apprécie au cas par cas, en fonction du risque encouru, leur valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nominale de la créance, une provision est constatée pour le montant de la différence.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dotations

Ainsi qu'il est spécifié dans les statuts de l'entité, les apports reçus successivement par le Fonds sont considérés comme étant des dotations consommables. Ainsi, la dotation ou la fraction de dotation consommable représentent des actifs destinés à être « consommés » sur la durée de vie prévue par les statuts conformément aux engagements pris par les fondateurs ou, le cas échéant, par le conseil d'administration.

Conformément à la réglementation comptable applicable, en cas de consommation sur l'exercice, la perte de la période est annulée en fin d'exercice par la consommation à due concurrence du poste de "Dotations consommables" figurant au passif du bilan.

MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS**Etat des immobilisations**

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 746 013			3 746 013
Constructions	8 740 698			8 740 698
Installations générales, agencements, aménagements divers	314 978			314 978
Mobilier	4 024	778 020	3 375	778 669
Autres immobilisations corporelles	2 163 589			2 163 589
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	19 546	3 868	8 286	15 128
TOTAL	14 988 848	781 888	11 661	15 759 075

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Immobilisations - Détail des augmentations de l'exercice

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Mobilier				778 020	
Immobilisations financières					
Autres immobilisations financières			3 868		
TOTAL GENERAL			3 868	778 020	

Le montant indiqué de 778.020 € figurant dans la colonne "Apports" est représentatif des actifs d’œuvres d'art et de bijoux inventoriés à la succession de Madame Berthe Noufflard qui n'avaient pas été inscrits à l'actif à cette date par manque d'informations sur leur valeur successorale.

Immobilisations - Détail des diminutions de l'exercice

	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Mobilier			3 375		
Immobilisations financières					
Autres immobilisations financières			8 286		
TOTAL GENERAL			11 661		

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Constructions	899 069	87 409		986 478
Installations générales, agencements, aménagements divers	145 950	31 501		177 451
TOTAL	1 045 018	118 910		1 163 928

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Amortissements - Détail des dotations de l'exercice

	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Constructions		87 409		
Installations générales, agencements		31 501		
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL		118 910		

Etat des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Créances	228 207	41 884		270 091
Autres provisions pour dépréciation	24 563		17 954	6 609
TOTAL	252 770	41 884	17 954	276 700

- Les provisions pour dépréciation des créances sont afférentes aux créances détenues sur le locataire et couvrent l'intégralité du risque net estimé à la clôture de l'exercice.
- Les "Autres provisions pour dépréciation" sont représentatives de la moins-value latente existant au 31 décembre 2025 sur le contrat de capitalisation comptabilisé à l'actif au poste "Valeurs mobilières de placement".

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	15 128		15 128
Créances de l'actif immobilisé	15 128		15 128
Clients douteux ou litigieux	270 091		270 091
Autres créances clients	78 269	78 269	
Débiteurs divers	24 445	24 445	
Créances de l'actif circulant	372 805	102 714	270 091
Charges constatées d'avance	2 383	2 383	
TOTAL	390 316	105 097	285 219

PRÉCISIONS SUR CERTAINS POSTES D'ACTIF

	Nature	Rythme de reprise en résultat
Charges constatées d'avance	Charges d'exploitation	Prorata temporis sur 2026

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Excédent ou déficit de l'exercice			220 955	220 955	
Fonds propres consommables	12 449 029		778 020	220 955	13 006 094
TOTAL I	12 449 029		998 975	441 910	13 006 094

- Depuis la constitution du Fonds de dotation, les fonds propres consommables reçus, à l'origine de 15.642.342 € (en compris les œuvres d'art et autres bijoux inscrits sur l'exercice 2025 à l'actif du bilan pour 778.020 €), ont été consommés à hauteur de 2.386.248 €.

PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Néant.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 112 073	12 073	2 100 000	
Emprunts et dettes financières divers	103 185	103 185		
Fournisseurs et comptes rattachés	24 897	24 897		
Impôts sur les bénéfices	72 312	72 312		
Autres impôts taxes et assimilés	12 666	12 666		
Autres dettes	20 920	20 920		
TOTAL	2 346 053	246 053	2 100 000	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 100 000			

PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINS ÉLÉMENTS

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	3 611
TOTAL	3 611

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 073
Emprunts et dettes financières diverses	3 185
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 121
Dettes fiscales et sociales	12 666
TOTAL	36 045

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

- En garantie du remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, frais, indemnités, pénalités et accessoires de toute nature dus à la banque prêteuse de l'emprunt de 2,1 M€ de principal, une sureté par voie d'hypothèque a été consentie au prêteur dans les conditions suivantes :

- Ensemble immobilier 61, rue de Varenne - Lot 49
- Échéance : 28 juillet 2028 (soit un an à compter de la date extrême d'exigibilité du prêt)
- Montant : somme principale de 2,1 M€ + intérêts + commissions, frais et accessoires estimés à 10% du prêt.

Engagements financiers**Engagements donnés**

Néant.

Engagements reçus

Néant.

Crédit bail

Néant.

Engagement en matière de pensions et retraites

Non applicable.

INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF**Effectif moyen**

Néant.